

PROCES VERBAL DU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt du mois de juin à dix-huit heures, le conseil municipal de Davézieux, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ZAHM, Maire.

Date de la convocation : le 16 juin 2014

Présents : Alain ZAHM, , Gilles DUFAUD, Yvonne AUVRAY, , Odette CLAPERON, Gilles NOVAT, Marie-Gabrielle CHAZAL, Bedra BELLAHCENE, Bernard MARCE, Myriam CHANAL, David PALLUY, Lucien LOUBET, Anne-Marie GAUTHIER, Christophe CHAZOT.

Absents excusés: Marie-Hélène REYNAUD a donné pouvoir à Alain ZAHM, Jean-Louis MERANDAT a donné pouvoir à Gilles DUFAUD, Jean-Pierre DEBARD a donné pouvoir à Gilles NOVAT, Christian DELOBRE a donné pouvoir David PALLUY, Camille JULLIEN, Robert CHIROL, Annie GUIGAL, Brigitte DEVIENNE, Valérie BAILLEUX

Secrétaire de séance : Myriam CHANAL

Monsieur le Maire présente au nom du conseil municipal, ses condoléances à Valérie Bailleux suite au décès de son beau-père.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 juin 2014

Bedra Bellahcène redemande des précisions sur la question relative aux bacs aciers. Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit d'un type de toiture plus économique pour les bâtiments commerciaux et artisanaux.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

1. Election des délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales

Le renouvellement de la seconde moitié du Sénat aura lieu le dimanche 28 septembre prochain. Ce jour-là, 178 sénateurs seront élus au suffrage universel indirect, c'est-à-dire par un collège de grands électeurs au sein duquel figurent les délégués des conseils municipaux. Ceux-ci devront au préalable être désignés – de même que leurs suppléants – par les assemblées municipales au cours d'une séance que le décret 532 du 26 mai 2014 a fixée au vendredi 20 juin 2014.

Les conseils municipaux élisent, parmi leurs membres, les délégués qui prendront part aux élections sénatoriales. Dans chaque commune, le nombre de délégués est déterminé en fonction de l'effectif du conseil municipal. Pour Davézieux, il convient d'élire 7 délégués titulaires et 4 suppléants.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation

proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Une seule liste conduite par Alain Zahm est présentée. Les opérations électorales ont été retranscrites dans le procès-verbal.

A l'issue du vote, sont élus délégués titulaires : Alain Zahm, Marie- Hélène Reynaud, Gilles Dufaud, Yvonne Auvray, Jean-Louis Mérandat, Odette Claperon, Gilles Novat, délégués suppléants : Marie-Gabrielle Chazal, Robert Chirol, Jean-Pierre Debard et Bédra Bellahcene.

2. Attributions des subventions sportives

Monsieur Gilles Novat adjoint aux sports, après avis favorable de la commission des sports en date du 12 juin 2014, propose au conseil municipal, la répartition des subventions suivantes, dans le cadre l'enveloppe globale votée au budget primitif :

Chaque association devait renvoyer un formulaire de bilan 2013 et de prévisions pour 2014 pour la mi-février. La commission, au vu de ces comptes, propose les subventions ci-dessous. Il est rappelé que, pour les associations sportives, les critères qui avaient été mis en place par l'OMS ont été utilisés.

| | |
|------------------------|--------|
| Billard club | 500 € |
| Fraternelle boules | 1 100€ |
| USDV | 6 200€ |
| V.D.B. | 2 100€ |
| Tennis club | 4 700€ |
| Gymnastique volontaire | 600€ |
| Judo Club Nord Ardèche | 1 000€ |
| Korfbal | 380€ |
| Club canin | 600€ |
| Montgolfière Pétanque | 400€ |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Donne** son accord sur la répartition des subventions, les crédits nécessaires ont été votés au BP 2014.

Alain Zahm ouvre une parenthèse sur les rythmes scolaires et informe l'assemblée qu'il a été demandé à l'inspection académique de regrouper les activités péri scolaires sur le vendredi après-midi., ce qui à ce jour ne semble pas acquis.

3. Questions diverses

Inauguration de la médiathèque : L'assemblée arrête la date au 25 octobre 2014

A ce sujet, Yvonne Auvray informe l'assemblée que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), dans le cadre de la demande de financement, a émis le souhait qu'un nom soit donné à la médiathèque. Il sera fait appel à idée auprès de la population dans le prochain bulletin municipal.

Vidéo surveillance : Monsieur le maire informe que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 15 septembre à 18 heures. Ce changement d'horaire est nécessaire pour permettre

une présentation par la gendarmerie des systèmes de video surveillance : procédure, mise en œuvre, coût, ... Une réunion publique sera ensuite organisée en novembre. Ce dossier est suivi par Jean-Marc Pouzol.

Participation citoyenne : Marie-Gabrielle Chazal demande pourquoi il n'y a pas de panneaux « participation citoyenne » à l'entrée de la commune. Monsieur le maire lui répond que normalement les panneaux sont implantés à l'entrée des lotissements qui en ont fait la demande et qui ont désigné un référent. Il verra avec les services techniques s'il est possible d'en implanter aux entrées du village ;.

Terrain communal rue du Suc de Vaux : Yvonne Auvray signale qu'il est mal entretenu. Cela sera signalé aux services techniques.

A ce sujet, monsieur le maire signale qu'une demande d'acquisition a été faite par Monsieur Julien Mounard d'environ 200 m². Il s'agit principalement d'une butte en rochers ne permettant pas de construction mais constituant un talus de soutènement.

Information CCAS : Yvonne Auvray précise que le ccas nouvellement constitué se réunira mercredi 25 juin. Christophe Chazot demande qui seront les personnes non élues qui feront parties du CCAS .

Sont nommés au CCAS Chantal Terrasse, Elisabeth Buisson, Annie Ribes, Christiane Fombonne, Myriam Demillière et Jean-Simon Peroni.

La séance est levée à 18h40